



Juin 2013 - 10^e édition

NEWSLETTER

<http://urban-intergroup.eu>

COOPÉRATION INTERNATIONALE

Intérêt global pour le modèle de politique régionale et urbaine de l'UE

Dans diverses régions du monde on assiste à une augmentation de l'intérêt pour le processus d'intégration européenne. Cette curiosité ne se limite pas qu'à la vie institutionnelle de l'Union, mais aussi aux politiques encourageant la cohésion européenne. Parmi ces dernières, se démarque la politique européenne régionale et urbaine, dont l'objectif est de s'assurer que les avantages du marché unique européen, fondé sur la libre circulation des biens, services, capitaux et travailleurs, soient partagés le plus largement possible sur le territoire de l'Union. Aujourd'hui, sur la scène internationale, la Direction générale de la politique régionale et urbaine de la Commission européenne agit en soutien de la politique des relations extérieures de l'Union en promouvant une coopération avec les pays tiers, régions et villes en matière de développement territorial. Cette coopération a été fortement soutenue par le Parlement européen, qui a voté pour cinq années consécutives (2009-2013) les ressources pour la mise en œuvre de la plupart des politiques du dialogue extérieur dans ce domaine.

Parmi les principales caractéristiques de la politique régionale de l'UE présentant un intérêt pour les grands pays tiers tels que la Chine, la Russie et le Brésil, ainsi que pour les organisations internationales comme le MERCOSUR, l'UEMOA et l'ASEAN, on peut citer : le ciblage géographique des ressources pour les États membres, les régions et les villes ; les objectifs stratégiques et territoriaux ; et les différentes dimensions de la mise en œuvre de ces politiques basées sur la gouvernance à plusieurs niveaux. Un intérêt particulier est également accordé aux valeurs qui sous-tendent la politique régionale et urbaine de l'UE, comme la promotion des marchés ouverts et compétitifs (y compris le domaine des marchés publics),

le respect de l'environnement et de l'égalité des chances, la démocratie participative et le partenariat dans la conception et la réalisation de la politique de développement.

En effet, ces dernières sont les conditions-cadres dans lesquelles le soutien financier de l'UE est accordé ; cela agit comme incitation positive pour atteindre les plus hauts standards en matière de politique publique. Ces caractéristiques ont inspiré l'intérêt des grands pays qui souffrent de déséquilibres territoriaux et qui cherchent à combiner la poursuite d'un modèle de croissance plus équitable avec des systèmes de gouvernance contribuant à la mise en œuvre de politiques publiques transparentes et efficaces, et capables ainsi de générer, à travers la décentralisation, une meilleure intégration.

En ce qui concerne la dimension territoriale de la politique régionale et urbaine de l'UE, un thème d'intérêt majeur est celui de la promotion du développement urbain durable. Dans la plupart des économies émergentes à croissance rapide on remarque, à cet égard, une tendance à l'urbanisation. La Chine, avec une population de 1.3 milliard d'habitants, est un bon exemple en ce sens. Dans la période 1949-2009 la population urbaine de ce pays a augmenté de 58 à 622 million, alors que la population urbanisée est passée de 10.6 % à 46.6 % du total. L'urbanisation de la Chine a rapidement augmenté après la réforme économique, tandis que l'application de la stratégie d'urbanisation du dixième plan quinquennal a donné une forte impulsion supplémentaire à l'urbanisation de nombreuses régions. Entre 2000 et 2009, le niveau d'urbanisation de la Chine a augmenté, passant de 36.2 % à 46.6 %, avec une augmentation annuelle moyenne de 1.15 %. En 2009, 145 millions de personnes, c'est-à-dire l'équivalent

de l'ensemble de la population de l'Allemagne et de la France, ont quitté les régions rurales pour travailler dans les villes. Aujourd'hui, la plupart des méga-agglomérations avec plus de 15 millions de personnes se trouvent dans les économies à croissance rapide, comme la Chine ; celles-ci sont aussi porteuses de nombreux défis, tels que l'engorgement, la pollution et la fourniture de logements durables, emplois et services aux nouveaux habitants. En 2011, la Chine et l'UE ont mené conjointement un rapport d'enquête mettant l'accent sur les défis du développement urbain et de la migration rurale-urbaine. Le développement urbain est alors devenu un thème central de la coopération Chine-UE, témoigné par le lancement du partenariat UE-Chine sur l'urbanisation durable et du Forum des maires UE-Chine.

En Amérique latine, depuis 2011, la DG REGIO et la Banque interaméricaine de développement (BID) ont soutenu des réseaux urbains sous le nom d'URBELAC : programme pour le développement urbain des villes d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes. Cette coopération vise à promouvoir le développement durable des villes et à faire face aux défis du développement social, à promouvoir une meilleure productivité urbaine et protection de l'environnement, à travers la création de réseaux stratégiques, l'échange de bonnes pratiques, la réalisation d'études spécifiques et l'élaboration de plans d'actions dans les villes d'Amérique latine. Lors des deux éditions successives, le programme URBELAC a permis un remarquable échange et partage de bonnes pratiques entre 9 villes européennes et 13 villes latino-américaines grâce à l'organisation de tables rondes, visites de terrain et échanges constants. Ces événements ont permis de couvrir un large éventail de sujets, tels que les modèles de gestion pour les zones urbaines spécifiques, la ville « complexe et compacte » comme un modèle durable dans une vision intégrée des villes et la gestion du tourisme et de ses implications pour le modèle de développement des villes. En 2012, les villes qui ont participé étaient : Cochabamba (Bolivie), Cuenca (Equateur), Manizales (Colombie), Mar del Plata (Argentine), Pereira (Colombie), Édimbourg (Royaume-Uni), La Laguna (Espagne), Malaga (Espagne), Porto (Portugal) et Venise (Italie).

Toujours en 2012, la Direction générale de la politique régionale et urbaine et le Ministère japonais du Territoire, des Infrastructures, des Transports et du Tourisme, conjointement avec les villes européennes et japonaises, ont

lancé un échange de vues dans le cadre du programme de coopération UE-Japon sur le développement urbain.

Suite à la réussite du séminaire « Le développement urbain dans un contexte international : échange de bonnes pratiques entre Europe, Japon et Amérique latine », organisé en octobre 2011 à Bruxelles, un séminaire sur le développement urbain a été co-organisé en mai 2012 à Tokyo par le Ministère japonais du Territoire, des Infrastructures, des Transports et du Tourisme et la DG REGIO, avec la participation de plus de 50 experts, y compris les hauts représentants des villes européennes de Leipzig, Stockholm, Turin, et japonaises de Kanazawa, Kitakyushu et Kumamoto.

On peut citer différents cas de coopération entre l'Union européenne et les pays tiers dans le domaine de la politique régionale et urbaine. Ces exemples cherchent à améliorer les perspectives du développement économique, tout en établissant un programme de décentralisation fondé sur une gouvernance efficace à plusieurs niveaux. Les lecteurs sont invités à consulter le site REGIO pour obtenir toutes les informations supplémentaires.

En somme, au cours des sept dernières années, depuis la signature du premier accord de coopération sur la politique régionale entre la Commission nationale chinoise du développement et des réformes et la Commission européenne, la coopération au niveau régional et transfrontalier est devenue un domaine d'intérêt global. L'Union européenne, tout particulièrement le Parlement européen et le Comité des Régions, exprime un fort intérêt institutionnel pour cette thématique. Ces institutions s'engagent fortement pour que la coopération continue et que l'UE puisse fournir un exemple de bonnes pratiques dans les domaines de décentralisation, coopération, stabilité et prospérité inclusive.

Ronald Hall, Conseiller Principal, Direction générale de la politique régionale et urbaine

Pour plus d'informations : http://ec.europa.eu/regional_policy/cooperate/international/pdf/brochure_eu_china_v17_en.pdf
and http://ec.europa.eu/regional_policy/cooperate/international/studies_en.cfm

Le point de vue exprimé dans ce texte est celui de l'auteur et ne reflète pas nécessairement celui de la Commission européenne.

Conférences et rencontres d'URBAN

OUTIL EN LIGNE

Le Cadre de référence de la ville européenne durable



Plus de 60 personnes se sont présentées, le 4 juin 2013 à Bruxelles, au petit déjeuner sur le « Cadre de référence de la ville européenne durable » (RFSC) organisé par l'Intergroupe URBAN en coopération avec le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) et ICLEI - Gouvernements locaux pour la durabilité, une association internationale de gouvernements locaux et métropolitains promouvant le développement durable.

Le principal but de cet événement était la présentation de l'outil Cadre de référence de la ville européenne durable (RFSC), une nouvelle boîte à outil disponible en ligne créée pour aider les villes dans la promotion de leurs projets de développement urbain intégré et durable. Le RFSC est une initiative commune des États membres de l'UE menée par la France, la Commission européenne et les organisations européennes des gouvernements locaux.

Le petit déjeuner a été ouvert par **Frédéric Vallier**, secrétaire général du CCRE. Dans son discours d'introduction, **Jan Olbrycht**, député européen (PPE, Pologne), président de l'Intergroupe URBAN, a souligné le rôle des villes dans les politiques de l'UE et du dévelop-

pement durable en Europe. Il a insisté sur l'importance d'associer une dimension sociale à la durabilité urbaine et a déploré le manque de cohérence et d'unité dans les programmes et initiatives de la Commission européenne en rapport avec les villes durables. « Nous devons nous battre pour imposer l'approche intégrée dans les politiques de l'UE. Si le développement durable signifie la protection de l'environnement, alors il n'y a pas de valeur ajoutée. Nous devons considérer la durabilité comme le développement intégré » a-t-il déclaré.

Jan Olbrycht a ensuite insisté sur l'importance des partenariats entre les différents acteurs, qui augmenteraient, selon lui, l'efficacité de la coopération et réduiraient le coût des actions. Il a conclu en disant que le point le plus sensible du rôle des villes aujourd'hui est la délégation de pouvoir : « une étape importante qu'il nous reste à franchir est la délégation des compétences aux villes, cela ira de paire avec le principe de subsidiarité », a-t-il dit.

Jerôme Masclaux, Directeur adjoint aménagement durable du gouvernement français, a présenté l'outil RFSC comme une initiative multi-gouvernementale, avant un échange interactif avec les participants.

Pour plus d'informations : www.rfsc.eu

DÉVELOPPEMENT URBAIN

50 projets financés par le FEDER entre 2007 et 2013

Le 18 juin, la DG REGIO a présenté les résultats d'une étude de cas sur les projets co-financés par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) au cours de la période de programmation actuelle dont le but était d'améliorer les conditions de vie et d'emploi dans les villes d'Europe. Cet événement faisait suite à la présentation des premières conclusions de l'étude aux membres de l'Intergroupe URBAN le 14 mars à Strasbourg. L'étude de la Commission, intitulée « Le développement urbain dans l'UE : 50 projets financés par le FEDER lors de la période 2007- 2013 » présente les projets qui ont reçu un soutien du FEDER, des informations sur les villes sélectionnées ainsi que les détails des projets réalisés. L'étude recueille une palette de bonnes pratiques urbaines et présente

un état des lieux de la manière dont les villes ont concrétisé leurs politiques urbaines locales grâce aux investissements FEDER de 2007 à 2013.

Les 50 cas couvrent 8 thèmes choisis par la DG REGIO en fonction de leur pertinence pour résoudre les principales problématiques actuelles de la politique régionale et urbaine (croissance intelligente, durable et inclusive, régénération des zones urbaines défavorisées grâce à une approche durable, participative et intégrée, développement du logement pour les groupes marginalisés, ingénierie financière, délégation de pouvoir aux collectivités locales et la participation publique, coopération, mise en réseaux et apprentissage). Ces études de cas proviennent d'une grande variété de sites en Europe et démontre le large éventail

d'activités qui peuvent être réalisées grâce à l'appui des fonds structurels européens. L'étude prouve que les villes s'impliquent pour répondre aux défis pertinents afin d'assurer un avenir cohésif des aires urbaines européennes.

« Ce qui est frappant dans cette étude, c'est le fait que les problèmes urbains ne sont pas seulement le problème des villes, mais également celui des zones rurales. Les collectivités et autorités locales devraient renforcer leurs programmes soutenus par le FEDER » a déclaré **Jan Olbrycht** (PPE, Pologne), président de l'Intergroupe URBAN.

Lors du débat qui a suivi la présentation des conclusions finales de l'étude, **Władysław Piskorz** (DG Politique régionale et urbaine) a ajouté : « Nous espérons que cette étude sera une source majeure d'informations et d'inspirations pour les villes, les autorités de gestion et pour toutes les autres institutions qui portent un intérêt au développement urbain ».

Peter Ramsdem, l'auteur principal de l'étude, a souligné l'importance des échanges de bonnes pratiques entre les villes, les régions et les pays. « Si nous voulons accélérer et améliorer la politique de cohésion, nous avons besoin de plus de savoir-faire et de coopération entre les villes. La coopération au niveau local dans le but d'échanger des bonnes pratiques

CCRE

Fonds européens : un enjeu vital pour le partenariat urbain-rural

D'ici fin 2013, la Commission européenne finalisera les négociations sur les accords de partenariat et les programmes opérationnels de la politique de cohésion pour la prochaine période de programmation 2014-2020. Les discussions actuelles entre la Commission et les États membres auront un impact sur la manière dont les collectivités pourront, avec un financement de l'UE, coopérer pour mener des actions trans-sectorielles.

En théorie, le développement intégré des territoires urbains et ruraux peut être mis en place sans difficulté. Au niveau de l'UE, les questions territoriales bénéficient d'un fort soutien législatif et politique. Les objectifs de cohésion territoriale sont inscrits dans le Traité de Lisbonne. L'Agenda territorial 2020 approuvé par tous les États membres en 2011 insiste sur l'importance d'une plus forte dimension territoriale dans la future politique de cohésion. Les orientations politiques définies par cet Agenda soulignent notamment la recon-



La Commission européenne a présenté son étude sur le « Le développement urbain dans l'UE : 50 projets financés par le FEDER lors de la période 2007- 2013 ».

est un des éléments clés pour une politique de cohésion efficace à l'avenir », a-t-il dit.

« La politique de cohésion a changé et dans la nouvelle période de programmation, elle sera plus efficace et simplement meilleure » a ajouté **Jan Olbrycht** en conclusion.

Le rapport a été préparé par l'AEIDL à la demande de la DG Politique régionale et urbaine. Il est le résultat du travail d'une équipe d'experts et de chercheurs.

Pour plus d'information :

http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/studies/pdf/50_projects/urban_dev_erdf50.pdf



Les députés européens membres de l'Intergroupe URBAN et les représentants du CCRE ont débattu des partenariats urbains-ruraux lors d'une réunion au Parlement européen.

naissance des interdépendances urbaines-rurales qui nécessitent une gouvernance intégrée et une planification fondée sur un large partenariat.

De plus, dans les nouveaux règlements sur

les fonds structurels, la Commission propose de nouveaux instruments tels que les Investissements territoriaux intégrés (ITI) et le Développement local mené par des acteurs locaux (CLLD) pour soutenir l'approche intégrée à travers les fonds structurels et d'investissements européens.

Dans la pratique cependant, il reste d'importants obstacles à franchir. D'un côté, l'approche sectorielle reste prédominante. De l'autre, la mise en place des nouveaux instruments comme les ITI et le CLLD dépend de la volonté des autorités de gestion de les utiliser ou non.

Les partenariats urbains-ruraux, de la théorie à la pratique

Ce décalage entre théorie et pratique a fait l'objet d'une discussion entre les représentants du CCRE, de ses associations de collectivités, et les membres de l'intergroupe URBAN du Parlement européen, le 25 juin 2013, à Bruxelles.

Jan Olbrycht (PPE, Pologne), président de l'intergroupe URBAN, a présenté l'initiative «RURBAN», qui est née au Parlement européen et mise en place par la Commission. Après une étude approfondie que l'OCDE présentera à la Commission, un outil sera préparé pour rendre les partenariats urbains-ruraux plus efficaces.

La vice-présidente de la section suédoise du CCRE et présidente de la Plate-forme thématique sur le développement territorial et local durable du CCRE, **Carola Gunnarsson**, a souligné lors de son intervention pendant la réunion : « Le CCRE est intéressé par une bonne collaboration avec le Parlement européen et, plus particulièrement, avec les membres de l'Intergroupe URBAN et la commission parlementaire REGI. Nous demandons au Parlement de contrôler la mise en œuvre des fonds structurels ainsi que l'application des nouveaux instruments ».

Le maire adjoint de la municipalité de Venise, Carla Rey, a invité les députés européens à encourager les administrations nationales à soutenir la mise en œuvre des partenariats urbains-ruraux et à faire confiance aux

autorités locales dans la gestion de fonds au niveau local.

De leur côté, les vice-présidents de l'Intergroupe URBAN, **Oldřich Vlasák** (ECR, République tchèque), **Lambert van Nistelrooij** (PPE, Pays-Bas) et **Marie-Thérèse Sanchez-Schmid** (PPE, France), ont exprimé leur intérêt de communiquer et faire le suivi autant de la mise en œuvre des fonds structurels que de la participation des autorités locales et régionales.

Pendant de cette rencontre, le CCRE a présenté les résultats de son étude sur « le partenariat urbain-rural pour le développement territorial intégré ». Celle-ci a été réalisée auprès de ses membres et dresse un état des lieux des modèles de coopération existants.

Elle expose également les raisons qui poussent les autorités locales urbaines et rurales à coopérer : manque de connectivité dans les transports, le logement et la prestation de services publics, ainsi que la crise économique et financière actuelle. En Autriche par exemple, le dépeuplement et la fermeture d'entreprises ont gravement touché les zones rurales. Pour attirer de nouvelles entreprises et créer des emplois, les autorités rurales ont développé des partenariats avec des zones urbaines.

C'est parfois le bénéfice mutuel qui incite les communautés à établir des partenariats. C'est le cas en Estonie, où des pouvoirs locaux collaborent dans l'organisation d'événements culturels ou la mise en place d'un service de contrôle de l'ordre public au niveau municipal.

En Roumanie, l'accès aux fonds communautaires a constitué un objectif capital dans l'établissement de partenariats où la création d'associations intercommunales était une condition préalable à l'obtention d'une aide aux investissements dans les infrastructures en matière d'eau et de déchets.

Tous ces exemples démontrent l'intérêt de coopérer entre autorités locales urbaines et rurales. La question qui se pose aujourd'hui est comment ces partenariats urbains-ruraux seront promus dans les politiques européennes pour la période de programmation 2014-2020. La balle est dans le camp du législateur européen.



CONTACTS

Jan Olbrycht - ASP 14E101 - jan.olbrycht@europarl.europa.eu - Tél. : +32 (0)2 28 455 11
Arlene McCarthy - ASP 13G351 - arlene.mccarthy@europarl.europa.eu - Tél. : +32 (0)2 28 455 01
Oldřich Vlasák - WIB 03M113 - oldrich.vlasak@europarl.europa.eu - Tél. : +32 (0)2 28 453 57
Marie-Thérèse Sanchez-Schmid - ASP 13E158 - marie-therese.sanchez-schmid@europarl.europa.eu - Tél. : +32 (0)2 28 457 83
Karima Delli - ASP 08H342 - karima.delli@europarl.europa.eu - Tél. : +32 (0)2 28 453 62
Ramona Mănescu - ASP 08G254 - ramonanicole.manescu@europarl.europa.eu - Tél. : +32 (0)2 28 458 65
Lambert van Nistelrooij - ASP 12E142 - lambert.vannistelrooij@europarl.europa.eu - Tél. : +32 (0)2 28 454 34
Peter Simon - ASP 12G146 - peter.simon@europarl.europa.eu - Tél. : +32 (0)2 28 455 58
Rui Tavares - ASP 07F265 - rui.tavares@europarl.europa.eu - Tél. : +32 (0)2 28 456 52